



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 19 novembre 2019

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

#### EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Vice-Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 18 novembre 2019:

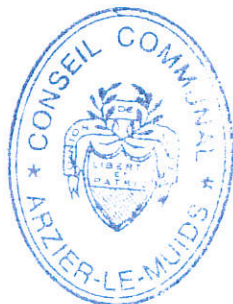
1. 39 membres étaient présents, 8 excusés et 3 absents (Ms François Baumgartner, Peter Bianchi et Dominique Klinkenbergh;
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal modifié de la séance du 23 septembre 2019;
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendement, le préavis municipal N° 13/2019: Demande de crédit de CHF 330'000.- TTC pour l'aménagement d'une présélection sur la route cantonale RC 24 C-P en relation avec le CSI Le Bix ;
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, le préavis municipal N° 17/2019: Arrêté d'imposition communal pour l'année 2020 ;
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal N° 18/2019: Demande de crédit de CHF 195'000. —TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage ;
7. Le Conseil Communal a procédé à l'élection du Président M. Christophe Patarin, 1<sup>er</sup> Vice-Président M. François Esselborn et de la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente Mme Gwendoline Nydegger, pour l'exercice 2019-2020.

La séance est levée à 22h04.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 18 novembre 2019.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 à 6 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Maryline THALMANN GIAVINA